



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Juin 2026

n° 189

UNE VILLE PLUS PROPRE, PLUS APAISÉE, PLUS SÛRE ?

Le premier conseil de Paris s'est tenu le 19 mai et le nouveau maire, Emmanuel Grégoire, a présenté son plan d'action pour un « droit au Beau » (*peut-être avait-il lu notre dernier édito « Pour une fois, parlons de beau dans Paris » ?*). Il souhaite transformer l'espace parisien pour une meilleure qualité de vie et agir sur 1 000 points noirs repérés dans la capitale. Rappelons ici quelques-uns de ses engagements relatifs au logement, à l'éducation, à la propreté et à la sécurité.

Plus de mixité sociale : le logement est l'un des principaux enjeux dans la capitale car il est difficile de s'y loger. Emmanuel Grégoire veut créer 60 000 logements publics (sociaux ou abordables) complétant les 269 080 existants, soit 23,7 % des résidences principales. Le 16^e arrondissement (7,4 %) est bien sûr visé – avec les 7^e, 8^e et 9^e, il fait partie des quatre arrondissements en dessous de 10 %.

Plus de mixité dans les écoles : Emmanuel Grégoire veut mettre fin à « la ségrégation sociale » dans les écoles en modulant les dotations financières de la Ville aux établissements privés sur des critères de mixité sociale et scolaire. « Un système de bonus-malus récompensera ceux qui accueillent tous les enfants sans distinction et pénalisera ceux qui sélectionnent les élèves au détriment de la mixité ». Là encore le 16^e arrondissement est particulièrement concerné avec 18 collèges dont 5 publics et 13 privés et 22 lycées dont 7 publics et 15 privés. L'un des arrondissements où le privé est dominant...

Plus de propreté : des amendes plus conséquentes en cas de dépôts sauvages dans les rues seraient prévues. En 2025, 75 % des Parisiens étaient mécontents du bilan propreté de la mairie de Paris. Le nouveau maire veut créer des brigades anti-incivilité au sein de la police municipale et augmenter les amendes de 75 à 500 euros. Cela part d'un bon sentiment, mais, qui a vu ou sait combien d'amendes ont été mises à des contrevenants ? Devant la station de métro Molitor, la poubelle déborde sans que personne n'intervienne et, avenues Malakoff et Raymond Poincaré, les trottoirs sont encombrés de déchets.

Plus accessible : Emmanuel Grégoire souhaite la création de 80 « cœurs piétons », en particulier autour des écoles. Il veut créer un réseau de « Bus Express » circulant toutes les cinq minutes. Il continuera de développer et sécuriser les passages vélos car seulement 40 % du plan vélo 2020 - 2026 a été mis en œuvre.

Plus de sécurité : une brigade municipale contre les violences faites aux piétons et aux vélos par les automobilistes est prévue... Est-ce vraiment nécessaire ? La création d'un code de la rue, pourquoi ? Il existe déjà un code de la route qui s'adresse à tous, dont les vélos ! Un permis vélo serait beaucoup plus efficace.

Plusieurs maires d'arrondissement ont pris la parole pour espérer que ce programme ne contienne pas que des bons sentiments. Ils ont souligné la volonté de changement de méthode en y associant les maires d'arrondissement. Encore faut-il que ceux-ci soient d'accord sur le diagnostic porté sur leur arrondissement, sur le mode opératoire et le budget alloué et voient se renforcer leur compétence dans ces domaines sur les différentes entités agissant dans l'arrondissement.

Et même si ne nous sommes pas toujours d'accord sur les propositions, il ne suffit pas de communiquer, il faut se mettre **Au travail !**

Suzanne Babey
Présidente

BALADE DANS LE VILLAGE D'AUTEUIL

à travers le XVIII^e siècle

Intégré à la ville de Paris en 1860, Auteuil avait dès le XVII^e siècle attiré de nombreuses personnes illustres pour son environnement campagnard et son air pur. Ainsi, en 1685, Boileau acheta une petite maison avec jardin dans laquelle il vivra 25 ans. Racine s'installa rue d'Auteuil. Molière et La Fontaine firent de même.

C'est au XIX^e siècle que ces bâtiments du siècle des Lumières ont été malheureusement transformés et sont aujourd'hui imbriqués dans des constructions plus récentes. Les derniers vestiges de cette période se trouvent rue d'Auteuil.

Notre point de départ démarre **devant l'église d'Auteuil**.

Sur la place de l'Église d'Auteuil se trouve un obélisque de marbre brèche rouge érigé en 1753, offert en cadeau par le roi Louis XV. Il est dédié à Henri François d'Aguessau, magistrat, qui influença le droit français et son œuvre fut considérée comme l'origine du Code Napoléon. À noter qu'à cette époque, à la droite de l'ancienne église, se situait le presbytère et, à sa gauche, l'ancienne Mairie du village.



N° 4, 6, 8 rue du Buis

Ces bâtiments, datant du XVIII^e siècle, constituent les vestiges d'un hôtel particulier transformé en appartements. Difficile d'y trouver des éléments d'origine, ces trois petites maisons pleines de charme, un peu délabrées, n'ont conservé que les pilastres, quelques mascarons et des guirlandes fleuries qui pourrait témoigner de cette époque.



Au numéro 4, la maison d'angle se caractérise par des ornements un peu plus présents. C'est ici que la célèbre féministe Olympe de Gouges a résidé jusqu'à son arrestation dans ces lieux. Cette dernière publia en 1791 une *Déclaration des droits des femmes et de la citoyenne* en réponse à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Elle défend la liberté et l'égalité des sexes, condamne l'esclavage et s'oppose à la Terreur et à la mort du Roi.

Ses idées, en avance sur son temps, vont la mener à la Conciergerie, puis à l'échafaud puisqu'elle sera guillotinée place de la Révolution (actuelle place de la Concorde) en 1793.

N° 11 bis, entrée du lycée Jean-Baptiste Say

Coincé entre deux imposants bâtiments datant de la fin du siècle suivant se trouve l'ancien Hôtel Galpin, puis Château Ternaux du nom de ses propriétaires. Cette construction représente la seule partie de l'élégant château d'origine de style Louis XVI avec ses portes-fenêtres cintrées. Le portail monumental en fer forgé et sa cour d'honneur ont également survécu bien que le bâtiment ait été transformé en lycée.



BALADE DANS LE VILLAGE D'AUTEUIL à travers le XVIII^e siècle (suite)

N° 16 rue d'Auteuil : Hôtel Véron de Loubat

La propriété où s'élève l'actuel hôtel était alors particulièrement vaste : 3 800 m². Elle est d'abord vendue à la veuve d'un riche marchand, Madame Véron, qui la lègue à son fils devenu Secrétaire du Roi. Celui-ci va remplacer la demeure d'origine par un hôtel particulier de style néo-classique. La façade en pierre de taille est ornée de pilastres cannelés, de guirlandes au-dessus des balcons et d'un fronton triangulaire avec le chiffre A.C de son propriétaire Antoine Chardon. Il est actuellement occupé par l'École Saint-Jean de Passy.



Du n° 19 au n° 29 rue d'Auteuil

Ces petites maisons de village, dotées de grandes lucarnes, datent de la même période et ont heureusement résisté à la démolition jusqu'à aujourd'hui. On stockait le grain dans leurs greniers.

N° 40 rue d'Auteuil : l'auberge du Mouton Blanc

Le grand air ouvre l'appétit, une halte gastronomique est la bienvenue dans cette jolie pérégrination. Direction le Mouton Blanc, peut-être que les murs parlent encore...

La décoration de l'auberge de l'époque n'est pas parvenue jusqu'à nos jours. Toutefois, l'âme de personnages célèbres y flotte toujours, tels que Molière, Racine, Boileau, La Fontaine, Lully, Ninon de l'Enclos et Mademoiselle de Champmeslé, grande actrice et tragédienne ayant principalement performé dans les pièces de Racine.

N° 45 rue d'Auteuil : Hôtel de Verrières

Construit en 1715 pour la cantatrice Mademoiselle Autier, ce lieu devient le premier salon d'Auteuil fréquenté par la Cour et les notables de la ville. Ne subsiste que la façade côté jardin, qui est entourée de deux pavillons circulaires.

Le fronton, de forme arrondie, est décoré d'un cartouche représentant une jeune femme. Au faitage, un groupe en terre cuite surmonte la façade représentant deux amours entrelacés. Il est actuellement occupé par le CNRS.



C'est ainsi que ce termine notre balade à travers les restes du patrimoine du XVIII^e siècle. Il est bien triste de constater que bien d'autres hôtels particuliers ou châteaux, dont un relais de chasse de Louis XV longeant la même rue jusqu'au bois de Boulogne, n'ont pas survécu à la frénésie des lotissements et de la démolition pour être remplacés par de grands immeubles sans trop d'intérêt architectural... Toutefois, le village d'Auteuil a eu ses adeptes par le passé et il reste toujours aussi attachant à ses habitants d'aujourd'hui.

L'AVENIR DES PROJETS D'URBANISME D'ANNE HIDALGO

Notre association a étudié les projets d'urbanisme de la précédente municipalité et on peut se demander si Emmanuel Grégoire, le nouveau maire de Paris, va être tenté de les reprendre. Décrivons brièvement les plus importants de ces projets.

Le projet rue de Rennes prévoyait un prolongement de cette rue jusqu'au parvis de la gare Montparnasse en traversant le centre commercial. Ce dernier, éventré, se transformerait en deux alignements de boutiques de part et d'autre du prolongement de la rue de Rennes. Piétonisation de la place du 18 juin, suppression de la dalle de la place Raoul-Dautry devant la gare pour retrouver le niveau du sol. L'opération concernerait ainsi neuf hectares. Les occupants du site, soit les 290 copropriétaires de la tour Montparnasse et du centre commercial, ne sont pas hostiles au projet mais attendent les réactions de leurs locataires et les financements la Ville.

Projet Trocadéro – Champ-de-Mars - Tour Eiffel. Trois kilomètres séparent le palais de Chaillot de l'École Militaire et constituent la deuxième plus grande perspective de Paris après celle des Champs-Élysées. La Ville a désigné, sur concours, un cabinet d'architecture pour lancer des études d'aménagement et permettre ainsi d'accueillir les flots croissants de touristes. Piétonisation de la place de Varsovie et du pont d'Iéna, plantation d'une forêt au pied de la tour Eiffel, embellissement du Champ-de-Mars. Mais de nombreuses actions précontentieuses se sont dressées de la part d'associations et d'autorités publiques contre le projet. La Ville a pour le moment stoppé le celui-ci.

Projet Hôtel-Dieu, à deux pas de Notre-Dame, la restructuration des quelques 50 000 m² du bâtiment situé dans l'île de la Cité est envisagée par l'AP-HP après la signature d'un bail à construction de 22 000 m² avec le promoteur Novaxia. Or, l'Hôtel-Dieu est classé au PLU de Paris comme espace voué aux soins hospitaliers. Le contrat avec Novaxia ne pourra être signé qu'après un déclassement partiel des 22 000 m² par la mairie de Paris qui négocie certains aspects du projet architectural de l'AP-HP et de Novaxia.

Projet du pont de Grenelle promu par la Ville et la Sogaris, qui souhaite créer devant la Maison de la Radio un centre logistique multimodal de distribution de colis aux habitants par petits véhicules légers décarbonés. Il utiliserait les anciens parkings situés sous la dalle le long

de la Seine. L'approvisionnement des marchandises se ferait par péniches. Un vaste jardin de 5 000 m² viendrait recouvrir l'ensemble agrémenté d'un restaurant. Pour le moment, on peut imaginer que le financement est rendu difficile à cause de la fermeture nécessaire de la voie sur berge au moment du déchargement des péniches.

Projet Champs-Élysées et Concorde. « La plus belle avenue du monde » voit défiler plus de 100 000 visiteurs parcourant les deux kilomètres entre l'Étoile et la Concorde, pendant que 64 000 voitures y passent chaque jour. Le *Comité des Champs-Élysées* a confié une étude de réenchantement des lieux à un architecte, tandis que la Ville a réalisé une vaste étude d'ensemble. La chaussée perdra ses pavés remplacés par un revêtement lisse et drainant pour atténuer le bruit de la circulation. Une réduction du nombre des files de circulation est prévue, de deux fois quatre voies à deux fois deux voies et de onze voies à sept voies place Charles-de-Gaulle. Plantation de 1 130 arbres et d'une voute végétale en haut des Champs-Élysées, création de pistes cyclables. Le bas des Champs-Élysées sera transformé en une vaste zone boisée de 28 hectares destinée à l'accueil et à la restauration des promeneurs. Le *Comité des Champs-Élysées* veut aussi renforcer l'attraction des commerces et mieux insérer de grandes enseignes internationales. On note une certaine divergence entre les vœux de la Ville et ceux du Comité. Mais, le site étant classé, le projet doit recevoir l'approbation des autorités compétentes.

Projet Concorde. La *Commission Concorde* a analysé les résultats d'une vaste consultation d'un groupe de bénévoles et a émis 12 prescriptions qui s'imposent aux lauréats. Ceux-ci devront s'inspirer des deux architectes qui ont conçu la place : Ange-Jacques Gabriel au XVIII^e siècle et Jacques-Ignace Hittorff en 1867. Parmi les 12 prescriptions, notons le retour à une place « promenade » avec ses fossés plantés ; retrouver la continuité entre les Champs-Élysées et la Concorde ; améliorer le lien avec la Seine par la suppression de la trémie automobile, valoriser la symétrie de la place et ses perspectives et enfin prévoir des espaces pour les rassemblements et une charte d'harmonisation pour ceux-ci.

On imagine que le Maire se prononcera sur la suite à donner à ce vaste programme quand il aura pu assainir les finances de la Ville.

BAIGNADE GRATUITE DANS PARIS, MAIS À QUEL PRIX ?

La baignade dans la Seine a été ouverte pour la première fois à tous, depuis 103 ans, en juillet 2025.

Les sites ont été un succès public : 100 000 baigneurs dans les trois sites de la Seine à Paris (Bras Marie - Paris Centre ; quai de Bercy, 12^e ; Bras de Grenelle, 15^e) et 50 000 dans les deux sites de la Marne (Maisons-Alfort et Joinville-le-Pont).

Un premier bilan en 2025 : 150 000 personnes se sont baignées et il n'y a eu aucun malade !

Une enquête réalisée à Paris auprès du public par l'APUR (Atelier parisien de l'urbanisme) révèle un public mixte, avec plutôt un ancrage local (arrondissements et communes proches) : 59 % de parisiens, 21 % de franciliens (hors Paris), 6 % de provinciaux et 13 % de touristes internationaux. Les usagers mettent en avant « *la qualité du cadre patrimonial, la motivation de se rafraîchir et de se baigner en eaux vives et le dispositif mis en place pour la sécurité et la surveillance des sites* ».

Dès juillet 2026, 11 sites de baignade surveillée seront ouverts : trois sites parisiens et quatre dans la Marne. Dans la Seine, Bercy (12^e) et Grenelle (15^e) sont maintenus et la zone de Paris-centre est déplacée près du pont Louis-Philippe (4^e) en raison d'une navigation fluviale trop intense.

En complément, les sites déjà connus du bassin de la Villette, du canal Saint-Martin et plusieurs plages urbaines accueilleront également les baigneurs.

« Des zones bien délimitées, gratuites, accessibles, surveillées et soumises à des contrôles sanitaires quotidiens garantissent une expérience en toute sécurité. L'occasion rêvée de profiter d'un été rafraîchissant, sans quitter la ville ! » dixit la mairie de Paris.

L'ensemble des acteurs engagés dans le *Plan Baignade* s'est réuni en janvier 2026 à l'occasion du *Comité de pilotage du Plan Baignade* présidé par Marc Guillaume, à l'époque préfet de la région Île-de-France. Cette rencontre a permis de dresser un bilan complet du *Plan Baignade* et de définir les perspectives pour l'été 2026, en particulier en matière sanitaire (assainissement, qualité de l'eau) et sécurité. En effet, une incertitude demeure : les zones de baignade ne disposent pas du classement sanitaire conforme à la directive européenne sur les eaux de baignade.



L'enthousiasme du public ne doit cependant pas faire oublier que ces baignades gratuites ont un coût. En novembre 2025, la Cour des comptes pointe la facture très élevée de cette opération pour la Ville.

Au-delà des 98 millions d'euros d'investissement du *Plan Baignade*, son fonctionnement est estimé cinq millions d'euros par an. « Il s'agit d'un coût net, dans la mesure où la ville de Paris a adopté le principe de gratuité pour ces plages qui n'engendreront pas de ressources d'exploitation », rappelle la Cour. Un coût estimé de 27,87 euros par baignade, presque trois fois plus cher qu'une piscine municipale, pour la collectivité.

« Si la ville de Paris conteste, dans sa réponse à la Cour, la pertinence de la comparaison des coûts entre la baignade dans un fleuve et une piscine, elle reconnaît que le coût prévisionnel de 27,87 euros par personne est cohérent avec le coût net moyen de 10 euros par passage pour une piscine classique ».

CES PIGEONS QUI NOUS ENTOURENT

De la détestation à la résignation

Paris compte 60 espèces d'oiseaux et le pigeon est l'animal le plus emblématique de la Ville. Il fait partie intégrante du décor.

Trois espèces de pigeons cohabitent dans la Capitale :

- le pigeon biset, pigeon domestique ou pigeon voyageur (*Columba livia*),
- le pigeon colombin (*Columba oenas*),
- le pigeon ramier, également appelé palombe (*Columba palumbus*).

Les pigeons bisets sont les plus nombreux : 23 000 pigeons bisets ont été recensés lors d'une l'étude réalisée en 2016 - 2017 par les associations *Espaces* et *AERHO* (Association Espaces de rencontres entre les Hommes et les Oiseaux) à la demande de la ville de Paris. Et selon les spécialistes, leur effectif est, paraît-il, stable depuis 10 ans.

Ils se distinguent par leur plumage gris, plus clair sur les ailes ornées de bandes noires. Des reflets verts et violets sont visibles au niveau du cou et ils possèdent des yeux orange et un bec surmonté d'un point blanc.

Très peu nombreux au XIX^e siècle à Paris, le pigeon biset ne faisait que survoler la capitale. Il a été domestiqué via la colombophilie, d'où son nom de pigeon voyageur. Durant la guerre de 1870 et la Première Guerre mondiale, le pigeon biset a été utilisé à des fins militaires pour transmettre des messages. C'est le seul animal décoré de la Croix de Guerre 1914-1918. Puis, son élevage a été abandonné avec le développement des moyens de communication modernes. Il a alors conquis, grâce à sa capacité d'adaptation et au peu de prédateurs présents, les espaces disponibles dans les immeubles, les métros, les halls de gares, etc...



En bonne Parisienne, je râle contre leurs nuisances, contre leur hygiène et les traite volontiers de « rats volants ». En effet, inutile de les nourrir : ils savent très bien le faire eux-mêmes en picorant les déchets abandonnés au sol par l'homme. Normalement granivores, leur implantation en ville les a rendus omnivores. Ils n'hésitent plus à fouiller dans les poubelles et, tant que la nourriture abonde, leur descendance est féconde. Les nourrir encourage la fidélisation en un lieu et rend les pigeons dépendants. Par ailleurs, le « nourrissage » est interdit et passible d'une amende de 135 euros (article R 632-1 du code pénal-cas 2).



Un oiseau qui salit non seulement nos voitures (photo prise rue d'Auteuil), mais aussi notre patrimoine. Le volume de leurs excréments peut atteindre jusqu'à 12 kg par an et par animal. Leur acidité attaque les pierres des bâtiments. Les fientes, les cadavres, les nids ou encore les plumes peuvent obstruer les conduits d'eau et les gouttières.

Et que font la mairie de Paris et celle du 16^e ? En fait, pas grand-chose...

Il existe un plan « Pigeons à Paris » qui recommande l'édification de pigeonniers avec stérilisation des œufs. Mais voilà, de 2003 à 2012, seulement 12 pigeonniers « contraceptifs » ont été installés en 10 ans et pour le 16^e, porte de Saint Cloud et au cœur du bois de Boulogne.

Puis, la Mairie annonce l'interruption momentanée du programme des pigeonniers. Pourquoi ? Nul ne sait et depuis, plus rien...

LES TOURS DANS PARIS

Quel avenir avec l'Intelligence Artificielle ?

Au moment où la tour Triangle s'impose dans notre paysage parisien, une question se pose : est-ce désormais dépassé de vouloir s'élever ?

Pour résumer, la Tour Triangle signée Herzog & De Meuron, c'est : 91 000 m², dont 70 000 m² de bureaux, un hôtel Radisson Blu de 128 chambres, des commerces, des services de proximité, une crèche et un centre de santé. Elle mesure 180 m de haut et comprend 44 étages.

De nombreuses associations ont participé à des recours contre sa construction et se sont aussi interrogées sur son financement.

Les partisans du projet mentionnent que *La tour Triangle incarne une nouvelle manière de penser la ville dense et durable.*

Mais l'idée de densifier en hauteur n'est plus une bonne idée. Une tour a besoin de beaucoup de services, de parkings et consomme beaucoup d'énergie avec ses ascenseurs. L'eau doit être pompée pour arriver au derniers étages ! Elle exige trop de technique, nécessite une concentration des moyens et, pour finir, coûte trop cher. En dernier lieu, une tour cela vieillit : 40, 50 ans comme la tour Montparnasse et reste difficilement modulable par rapport à son programme d'origine. Elle semble appartenir à une modernité révolue qui pensait que monter (et peut être montrer) prouvait être de son temps mais ne correspond plus l'idéal de la ville d'aujourd'hui.

Par ailleurs, Estelle Brana, journaliste pour *Chroniques d'Architecture*, pointe l'image négative des tours en France, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de pays, en particulier en Asie. En France, la journaliste souligne la perception « d'une architecture trop liée à l'argent, au pouvoir, aux affaires... plus que d'attention au monde. »

Et cela se concrétise avec la tour Triangle : 70 % de la surface est réservée aux bureaux, alors que Paris regorge de locaux inoccupés.

Mais alors, quelle ville pour demain ? Avec ou sans tours ? L'arrivée de l'IA peut-elle modifier les perspectives ? Que vont en faire les architectes qui cherchent parfois avant tout le geste architectural que la tour permet ?

En 2026, les architectes évoluent dans un contexte en pleine mutation, dans lequel il va falloir maîtriser la technologie pour apporter plus de créativité durable et

adaptative. En effet, pour les architectes, l'intérêt de l'intelligence artificielle réside dans sa capacité de calcul permettant de traiter et de mettre en perspective quasi instantanément des milliers de données parfois contradictoires, puis de générer des solutions multiples affranchissant l'architecte de contraintes de temps et de coût. Une partie de son métier se voit donc complètement modifiée. Par ailleurs, l'intelligence artificielle se nourrit de données et la question est : comment protéger ses propres données car le modèle économique de

l'économie digitale repose sur la libre circulation des données.

Cependant, le véritable enjeu pour les architectes et leur profession est d'utiliser ce temps libéré, certes pour plus d'efficacité, mais aussi, on espère, pour plus de pertinence. On aimerait que ce soit pris en compte, au-delà des enjeux financiers, l'utilité de la construction dans l'environnement où elle s'installe pour ceux qui y vivent. Est-ce un vœu pieu ?

Il ne s'agit de s'interroger sur les besoins auxquels doit répondre la construction dans son environnement et penser sa durabilité.



LA COLLINE DES ARTS

Un parcours culturel inédit mais inexploité à Paris

Saviez-vous que le 16^e arrondissement possédait le plus grand regroupement de musées en Europe ? Cette concentration se retrouve en un seul endroit appelé la *Colline des Arts*. Cette dernière est située autour du Trocadéro et de la colline de Chaillot. Elle rassemble 11 grandes institutions culturelles proches les unes des autres.

Cela regroupe :

- Le musée national de la Marine
- Le musée de l'Homme
- Le théâtre national de la Danse Chaillot
- La Cité de l'architecture et du patrimoine
- Le palais d'Iéna (Conseil économique, social et environnemental)
- Le musée national des Arts asiatiques (Musée Guimet)
- Le palais de Tokyo
- Le musée d'art moderne
- Le musée Galliéra
- Le musée Yves Saint Laurent
- Le théâtre des Champs-Élysées

Ces institutions sont dédiées à la fois à l'art contemporain, la danse, la musique, les arts asiatiques, la mode, l'architecture, l'histoire des hommes et de la

marine. Dans chaque musée, les visiteurs peuvent ainsi explorer les richesses des nouvelles collections, voir des expositions temporaires et participer à des spectacles : en 2025 a été organisé un « escape game » entre tous ces musées qui a connu un franc succès.

Cependant, ces musées qui sont regroupés dans la *Colline des Arts* sont incapables de promouvoir ce concept, à l'instar de ce que font les musées de Berlin (*Museuminsel* – île aux musées) avec un site internet commun, des tarifs spécifiques, des cartes Pass et des abonnements annuels.

Pourquoi ce décalage ?

Ces musées relèvent d'administrations différentes : ville de Paris, ministère de la Culture et domaine privé.

Exemple : le musée d'Art Moderne et le musée Galliéra sont gérés par la ville de Paris, alors que les musées de l'Homme, de la Marine, de l'Architecture et des Arts asiatiques dépendent du ministère de la Culture. Cette absence d'unité de gestion limite les possibilités de synergies : il n'y a ni jour, ni horaire d'ouverture commun. De même, un Pass pour tous ces musées ne peut pas être créé, ce qui nuit à l'information partagée entre ces lieux.

Cette *Colline des Arts* n'a malheureusement pas d'entité unique qui permettrait de la valoriser et de la promouvoir.



Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Isabelle Brun, Luc Domenge, François Douady, Christine Henry, Claude Muyard, Alain de Neufville et Philippe Porté

Crédits photos : site Greenwich sentinel

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris